



B.P.412 85330 Noirmoutier-en-l'Île

www.12sur12.org

Mail : 12sur12@12sur12.org

La REVISION DU PPRL de l'île de Noirmoutier »

Position de « Vivre l'île 12 sur 12 »

Dans l'île de Noirmoutier, on a pu constater depuis cet été l'apparition, en plusieurs endroits, de pancartes avec le slogan : « **PPRL imposé = île en danger** » ...

Pourquoi ces pancartes ?

Comme la loi le prévoit, un **PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux)** est certes une décision de l'Etat, pas d'une collectivité locale. Mais cette décision est préparée par des travaux en association avec les principaux acteurs locaux intéressés (dont les collectivités locales) et en concertation étroite avec tous les acteurs, par diffusion d'informations (réunions publiques), dialogues et recueil des observations, et enfin, **avant la décision, par une enquête publique** en bonne et due forme. Les maires sont d'ailleurs chargés de contribuer à la diffusion des informations disponibles et au recueil des observations... et suggestions...

Ces pancartes ont été posées à l'initiative d'un « collectif citoyen » dont les membres dirigeants viennent de s'identifier : des artisans qui s'inquiètent pour l'avenir de leur entreprise.

Si certains, tout en ne remettant nullement en cause le principe de PPRL, critiquant a priori les études effectuées par l'Etat et consultables, estiment nécessaire d'engager à leurs frais, d' coûteuses études alternatives, libre à eux d'en prendre la responsabilité envers leurs mandants.

La révision du PPRL de 2015 ne doit pas être retardée car son insuffisance est notoire.

Vivre l'île 12 sur 12 rappelle qu'il vise à **prévenir les conséquences des multiples risques** qui pèsent sur notre île : risques de **submersion**, aggravés par l'**érosion** dont nous pouvons constater les effets chaque année, **de ruissellements et d'inondations pluviales**, ainsi que de **feux de forêts**.

En effet, le PPRL de 2015 a notamment une particularité dont il n'y a pas lieu d'être fier, **il est le seul de France à ne pas tenir compte de la hausse tendancielle du niveau de la mer, aujourd'hui évidente**. La commission d'enquête à l'époque, consciente comme nous de la gravité d'une telle lacune, avait même demandé que cette révision soit engagée dès le 1^{er} semestre 2016 ! Quant aux eaux pluviales, on a vu ce qui s'est passé en octobre 2024...

Enfin il ne comporte pas de disposition particulière sur les feux, risque préoccupant comme l'actualité dramatique de cet été l'a montré.

On sait que cette insuffisance résulte de l'opposition, à l'époque, d'élus, de promoteurs et propriétaires, inquiets des conséquences sur la constructibilité de certaines parcelles ...

Aujourd'hui encore cette crainte d'un ralentissement de l'économie de l'île est à l'origine de la contestation de la procédure en cours d'élaboration du prochain PPRL révisé. Pourtant bien des artisans intervenant sur l'île affirment que la rénovation des bâtiments représente un potentiel de travail très important : ce qui devrait rassurer leurs collègues dont le carnet de commandes est actuellement très chargé.

Le 22 juillet 2026, le Conseil Municipal de la commune de Noirmoutier **a voté en faveur d'une « contre-expertise »** dont le coût sera à charge du budget communal (alors qu'une majorité d'élus de la Communauté de Communes a voté contre).

Le Préfet, lors du Comité de Pilotage de juin pour la fin de la phase 2 « aléas » du futur PPRL, estimait que cette « contre-expertise » s'appuiera sur les mêmes évaluations du GIEC et donc que les conclusions risquent d'être peu différentes de celles vues en Comité Pilotage déjà disponibles et auxquelles la commune de Noirmoutier en l'île a jusqu'à présent participé **alors qu'il y a urgence à arrêter un nouveau PPRL plus « protecteur » que l'actuel.**

Que pense l'Association ?

De manière générale, les intérêts particuliers de certains, quelques légitimes qu'ils puissent être, ne doivent pas, en tout cas, mettre en péril l'intérêt de l'essentiel de notre collectivité ilienne...à commencer par la sécurité des personnes.

Nous devons nous féliciter que la préfecture de Vendée ait enfin engagé cette révision (c'était notre demande du 7 octobre 2016) où **nous demandions l'intégration de l'aléa 2100 au sein du PPRL de l'île de Noirmoutier** ; des études préliminaires ont été enfin engagées depuis 2023, en associant d'ailleurs toutes les collectivités (dont la commune de Noirmoutier) et les principaux acteurs (dont nous faisons partie).

Nous constatons avec satisfaction que les changements intervenus suite aux dernières élections municipales ne mettent pas en cause le principe de la révision, qui vient d'être formalisée par le Préfet de la Vendée, le 6 juillet dernier.

La validation de la **phase 2 des études, relative aux aléas, est faite. Reste à venir le travail sur les enjeux.** « Vivre l'île 12 sur 12 » est associée comme d'autres partenaires, dont les collectivités, à toutes les réunions tant des Comités Techniques qu'aux Comités de Pilotage mis en place par le Préfet. Une prochaine réunion est déjà fixée en septembre sur l'étude des enjeux.

Pour notre part, comme d'ailleurs, sinon la totalité, du moins la grande majorité des acteurs qui sont associés à cette démarche, nous pouvons vous assurer vouloir y contribuer, comme toujours, de manière positive, dans la défense de l'intérêt général, et conformément à notre objet social.

Nous invitons tous nos adhérents et au-delà, tous nos concitoyens, à suivre cette révision du PPRL en s'informant notamment par les canaux disponibles (dont le site de la Préfecture ou ceux des collectivités locales qui doivent participer à cette tâche de diffusion de l'information non-partisane,) ainsi que notre site où nous nous efforcerons de contribuer à cette diffusion d'information et répondre *aux questions qui nous seront posées.*

Vivre l'île 12 sur 12 - 27 août 2026